

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            9  
   votants             9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : COMMANDE PUBLIQUE : Aménagement du domaine skiable – Neige de culture - Modification du parc d'enneigeurs – tranche 2022**

Au cours de l'année 2021, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Isère ont adopté des dispositifs de soutien aux collectivités supports de stations de montagne. Ces "plans montagne" visent à la fois à soutenir la diversification touristique et à conforter l'économie des sports d'hiver.

La commune a ainsi répondu à deux appels à projets visant la modernisation du domaine skiable et plus précisément la modernisation des équipements de neige de culture.

Les dossiers déposés visent plus précisément :

- d'une part, le remplacement intégral d'enneigeurs d'ancienne génération par des enneigeurs plus performants et plus économes en consommation en air
- d'autre part, le remplacement de têtes d'enneigeurs d'ancienne génération par des têtes plus performantes et plus économes en consommation d'air.

Le choix entre ces deux interventions (remplacement intégral ou partiel) est principalement dépendant des emplacements des enneigeurs initiaux. Ce choix est naturellement réalisé en partenariat et discussion avec la SPL Oz-Vaujany en fonction des capacités d'alimentation des réseaux et des secteurs les plus stratégiques à couvrir.

Après échange avec la SPL, il est proposé de procéder en 2022 à la modernisation de 41 enneigeurs : 19 remplacements intégraux et 22 changements de tête.

Compte tenu des spécificités techniques de l'infrastructure de neige de culture de la commune et de la nécessaire compatibilité entre les équipements existants à remplacer et les nouveaux équipements à installer, il est proposé de confier ce marché de remplacement intégral d'enneigeurs et de remplacements de tête d'enneigeurs à la société TechnoAlpin. La mission comporte la fourniture et l'installation de 19 enneigeurs et de 22 têtes d'enneigeurs sur perches existantes.

L'article R 2122-3 du Code de la Commande Publique prévoit en effet "la possibilité de "passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les travaux ou fournitures ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques". Ce qui est le cas en l'espèce.


Cet investissement d'optimisation de l'infrastructure de neige de culture représente un montant de 151 462.40 € HT.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide d'attribuer le marché de modernisation du parc d'enneigeurs de la commune – tranche 2022 à l'entreprise TechnoAlpin située 18 Chemin des Cuers 69570 Dardilly pour un montant de 151 462.40 € HT
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 2315 du budget communal 2022
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,  
  
Yves GENEVOIS

